

**CONSEIL DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2024

L'AN 2024, le 11 SEPTEMBRE, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Etaient présents :

MM. GRZETICZAK, Président, et RAMPENBERG, Vice-Président.
MM. DELHAYE, LIEZ et MUZART, Mme MARICOT, Administrateurs.

Pouvoir : M. CREMONT, Administrateur, à M. GRZETICZAK.

Assistés de : M. DOURLIN, Directeur Général.

Mmes BEGAT, MOINAT et PLANCKAERT, et MM. ROBERT, TOMBOIS et
SIMONNOT, Directeurs de services.

Mmes HERMI, Responsable Gouvernance et PESCE, Chargée des Politiques
Locales.

Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZETICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

VENTE DE LOGEMENTS – CANDIDATURES ACQUEREURS

Dans le cadre de son Plan Stratégique du Patrimoine, le Conseil d'Administration de l'OPH de l'Aisne, lors de sa réunion du 15 décembre 2023, a décidé de poursuivre la vente de logements.

Il est demandé au bureau de se prononcer sur les candidatures d'acquéreurs suivantes:

CUFFIES – 05 CITE NORBERT

Conformément à la législation HLM, une procédure de vente a été lancée auprès de l'ensemble des publics, au prix délibéré par le Conseil d'Administration soit 112 000 € pour ce logement individuel de type 4 d'une surface de 112 m².

Ce logement, vacant depuis le 08 novembre 2022, fait l'objet d'une candidature.

Il s'agit de [REDACTED] qui souhaite en faire l'acquisition au prix délibéré de 112 000 €, au titre de résidence principale.

HIRSON – 11 QUARTIER DE L'EUROPE

Conformément à la législation HLM, une procédure de vente a été lancée auprès de l'ensemble des publics, au prix délibéré par le Conseil d'Administration soit 64 000 € pour ce logement individuel de type 4 d'une surface de 80 m².

Ce logement, vacant depuis le 24 janvier 2023, fait l'objet d'une candidature.

Il s'agit de [REDACTED] qui souhaitent en faire l'acquisition au prix délibéré de 64 000 €, au titre de résidence principale.

SOISSONS – 12/17 RUE LEON CAILLEZ

Conformément à la législation HLM, une procédure de vente a été lancée auprès de l'ensemble des publics, au prix délibéré par le Conseil d'Administration soit 63 000 € pour ce logement collectif de type 2 d'une surface de 50 m².

Ce logement, vacant depuis le 15 mai 2024, fait l'objet d'une candidature.

Il s'agit de [REDACTED] qui souhaite en faire l'acquisition au prix délibéré de 63 000 €, au titre de résidence principale.

SOISSONS – 20 RUE DE LA ROCHEFOUCAULD

Conformément à la législation HLM, une procédure de vente a été lancée auprès des locataires occupants, au prix délibéré par le Conseil d'Administration soit 66 000 € pour ce logement individuel de type 3 d'une surface de 75 m².

[REDACTED]

Il s'agit de [REDACTED] qui souhaite en faire l'acquisition au prix délibéré de 66 000 € [REDACTED]

VILLERS COTTERETS – 13 RUE DE L'ORDONNANCE DE 1539

Conformément à la législation HLM, une procédure de vente a été lancée auprès de la locataire occupante, au prix délibéré par le Conseil d'Administration soit 130 284 € pour ce logement individuel de type 5 d'une surface de 103,40 m².

Il s'agit de [REDACTED] qui souhaitent en faire l'acquisition au prix délibéré de 130 284 €, au titre de résidence principale.

BELLEU – 20 RUE DE L'EUROPE

Conformément à la législation HLM, une procédure de vente a été lancée auprès de l'ensemble des publics, au prix délibéré de 97 000 € (94 600 € + 2,5% de marge autorisée) par le Conseil d'Administration pour ce logement individuel de type 4 d'une surface de 86 m².

Ce logement, vacant depuis le 02 juin 2024, fait l'objet de trois candidatures.

Il s'agit de :

1^{ère} candidature, public prioritaire :

- [redacted] locataire du parc social du département, domiciliée [redacted] qui souhaite en faire l'acquisition au prix délibéré de 97 000 € au titre de résidence principale.

2^{ème} et 3^{ème} candidatures, public non prioritaire par ordre de dépôt de dossier :

- [redacted], qui souhaite en faire l'acquisition au prix délibéré de 97 000 € au titre de résidence principale.
- [redacted] locataire du parc social hors département, domicilié [redacted], qui souhaite en faire l'acquisition au prix délibéré de 97 000 € au titre de résidence principale.

Il est proposé au Bureau :

- de se prononcer sur la vente au profit de [redacted] public prioritaire,
- et en cas de rétractation de cette candidate, de se prononcer sur la vente au profit des candidats suivants, selon l'ordre de réception des dossiers, à savoir [redacted]

LAON – 18 RUE JULES ROMAINS

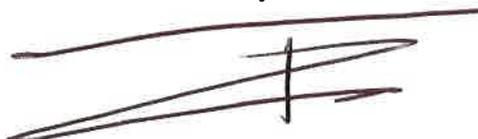
Conformément à la législation HLM, une procédure de vente a été lancée auprès des locataires occupants, au prix délibéré par le Conseil d'Administration soit 70 900,40 € pour ce logement individuel de type 4 d'une surface de 93,29 m².

Il s'agit de [redacted] qui souhaitent en faire l'acquisition au prix délibéré de 70 900,40 €, au titre de résidence principale.

A l'appui des informations complémentaires fournies, le Bureau, à l'unanimité des votants, autorise la vente des logements ci-dessus aux prix et conditions proposés.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.



3